

## Sommaire :

. Etre en responsabilité ce n'est pas remplacer !

. Le 20 mai 2010 - Faire un état des lieux revendicatif de la formation des enseignants !

Exprimez-vous sur le forum : [forum-fdm@list.snesup.fr](mailto:forum-fdm@list.snesup.fr)

Pour tout contact

Secrétariat : 01.44.79.96.18

Vous avez des questions à poser, des informations à transmettre.

Vous pouvez joindre le collectif à

[formations@snesup.fr](mailto:formations@snesup.fr)

## AGENDA :

.Journée nationale d'action, en préparation pour la mi-mai

.Congrès d'Etudes du SNESUP, les 3 et 4 juin 2010, à Dijon.

.Collectif FDE : prochaine réunion, le 27 mai 2010

## En ligne :

- FAITES SIGNER la pétition autour de vous, notamment à vos étudiants, atteignons les 100 000 signatures avant le 20 mai.  
<http://www.10000voixpourlaformation.org>

Sur le site du SNESUP, voir dossier thématique sur maquettes et projets de maquettes - masterisation 2010  
<http://www.snesup.fr/Presse-et-documentation?cid=3813>

Allez visiter régulièrement le site du SNESUP : [www.snesup.fr](http://www.snesup.fr)

## Être en responsabilité, ce n'est pas remplacer !

Pour asseoir la réforme de la formation des enseignants, pourtant récusée par l'ensemble de la profession, le ministère de l'Éducation nationale avance l'argument que les futurs enseignants seront mieux préparés à leur futur métier qu'ils ne le sont actuellement, car ils bénéficieront de 108 h de stage en responsabilité rémunérées au cours de l'année de Master 2 (déclarations de X. Darcos, V. Péresse). Il s'agit d'une véritable imposture qui repose sur des contre-vérités flagrantes quant à la situation actuelle et sur une conception erronée de ce que peut être un stage dans le cadre d'une formation professionnalisante.

### Les stages dans la formation actuelle...

Actuellement, lors de leur seconde année à l'IUFM, les lauréats du concours sont fonctionnaires-stagiaires, et donc rémunérés tout au long de l'année, et bénéficient surtout d'une authentique formation en alternance. Le volume, la nature des stages, les conditions de leur encadrement sont fixés nationalement (par exemple le nombre de visites et le fait que qu'elles sont effectuées par des formateurs de statuts différents). Les stagiaires bénéficient en outre de frais de déplacement pour leurs trajets

### LES PROFESSEURS DE LYCEE ET COLLEGE (PLC2)

#### Ceux-ci bénéficient de deux types de stages :

a/ un stage filé. Ils sont alors enseignants de 8 à 10h dans un établissement où ils bénéficient d'un maître de stage/« tuteur », qui est rémunéré et qui a en principe bénéficié d'une formation à l'IUFM. Les emplois du temps des stagiaires sont organisés sur des jours contraignants par discipline, de façon à libérer plusieurs journées pour les formations à l'IUFM :

b/ Un stage de pratique accompagnée groupé dans un niveau complémentaire (en collège si leur stage principal est en lycée, et inversement) dans la classe d'un maître de stage/« tuteur ». Le lieu de stage, ou un stage complémentaire, peuvent être choisis en fonction d'un projet de l'enseignant stagiaire ou en relation avec son (ses) écrit(s) professionnel(s) (classes à parcours artistiques, classes accueillant des étrangers, collèges « ambition réussite », etc.). En dehors de ces cas, ils sont dans la mesure du possible choisis pour donner l'occasion au stagiaire de connaître plusieurs milieux scolaires de type différent (collège ZEP...).

Durant son stage en responsabilité, le stagiaire est d'une part encadré par son maître de stage/« tuteur », qui vient dans la classe du stagiaire pour l'observer, ouvre sa classe au stagiaire, l'aide à construire ses séquences d'enseignement, à mettre en place un cadre de travail dans sa classe et à résoudre ses difficultés. Le stagiaire reçoit des visites conseils de plusieurs formateurs, dont les modalités sont fixées et dont les traces restent dans son dossier de validation de la scolarité (d'évaluation de stage en vue de sa titularisation ?). D'autre part, le le stagiaire suit des formations à l'IUFM (formation didactique disciplinaire, formation générale avec des stagiaires d'autres disciplines, analyse de pratiques) dans des groupes de référence où sont analysées les prescriptions officielles, les difficultés, les documents de la classe, les productions d'élèves, et où sont préparés des projets qui seront expérimentés en classe et exploités en formation. C'est aussi un lieu d'échanges dans une communauté de pairs, essentiel(le) pour prendre du recul par rapport à une expérience individuelle et des débuts qui peuvent être difficiles. Le stagiaire s'appuie également sur sa pratique en stage pour mener une réflexion dans un mémoire ou d'autres types d'écrits professionnels, suivis et encadrés par des formateurs.

## LES PROFESSEURS DES ECOLES (PE2)

Les stagiaires PE2 bénéficient de 330 h de stages, organisés de façon à pratiquer au cours de l'année les trois cycles de l'école primaire :

a/ Un stage filé (180 h) dans la même classe un jour par semaine toute l'année ;

b/ deux stages massés de trois semaines chacun dans les deux autres niveaux.

Ces stages sont précédés d'une journée de « tuilage » avec le maître titulaire avant que celui-ci parte en stage de formation continue. Le stagiaire bénéficie de « visites conseils » de formateurs et de conseillers pédagogiques des circonscriptions. Les stages sont précédés et suivis de exploités dans les cours. Le stage filé notamment, suscitant des besoins didactiques spécifiques et pressants, détermine fortement les contenus abordés dans les cours disciplinaires. Le stagiaire s'appuie également sur sa pratique en stage pour mener une réflexion dans un mémoire ou d'autres types d'écrits professionnels, suivis et encadrés par des formateurs.

Les conditions pour qu'un stage soit formateur sont donc claires :

1/ définition d'un projet global de formation dans lequel les stages sont partie prenante et articulés aux diverses modalités de formation universitaire ;

2/ choix des implantations (par niveau de classe ou par type d'établissements) en fonction d'une cohérence de la formation : connaissance des publics scolaires, des étapes de la scolarité ;

3/ périodes de stages et périodicité des stages en fonction d'une progressivité de la prise en charge : observation de la classe, prise en charge de séances en présence de l'enseignant titulaire et préparées avec lui, puis prise en charge d'une journée complète, autonomie progressive dans la construction d'une progression à l'échelle. Ces prises en charge *progressives* sont planifiées en fonction d'un calendrier annuel, permettant des regroupements de stagiaires en fonction des besoins ;

4/ une continuité suffisante dans l'implantation dans une classe : stage filé sur l'année ou au moins un semestre, pour mesurer l'évolution des apprentissages des élèves, ou durée suffisante dans un stage massé pour mettre en place un projet suivi ;

5/ encadrement par une équipe pluri-catégorielle dans laquelle existent des contacts réguliers et des référents communs : équipe dans l'établissement (tuteur, équipe disciplinaire, chez d'établissement...) et relations de travail entre formateurs de terrain et formateurs universitaires ;

6/ suivi sur le terrain par des tuteurs formés à la formation d'adultes, pour développer chez les étudiants une capacité d'analyse des situations rencontrées, une capacité de réflexion et de développement, tant professionnel que personnel, plutôt qu'une présentation abstraite et

décontextualisée de modèles à imiter ou de tours de main (même si cette transmission peut jouer un rôle dans la formation) ;

7/ articulation des enseignements théoriques aux contenus enseignés dans les classes ainsi qu'à une réflexion sur leurs enjeux, leurs obstacles, leurs niveaux de formulation. Aide à l'évaluation des apprentissages des élèves ;

8/ exploitation précise des travaux réalisés en stage dans les formations : tâches d'observation, analyse de données recueillies en stage (productions d'élèves, documents didactiques), comparaison de pratiques ;

9/ possibilité pour les stagiaires de sortir de leur isolement et de dépasser leur expérience individuelle en la confrontant à celle d'autres stagiaires.

**A propos du tutorat :** La notion de tutorat se retrouve dans de nombreux pays sous des appellations diverses : tutorat, supervision, conseil pédagogique, etc. Une intéressante « Note de synthèse » vient d'être publiée par nos collègues S. Chaliès, S. Cartaut, G. Escalier et M. Durand sur ce tutorat à partir d'une très grande quantité de recherches sur le sujet dans la revue *Recherche et formation* (INRP), n° 61, 2009. Partout, le modèle traditionnel du tutorat est discuté tant les tuteurs sont confrontés à des dilemmes permanents : aider ou évaluer les enseignants en formation ? Transmettre le métier ou les faire réfléchir sur le métier ? Aider à enseigner ou aider à apprendre à enseigner ? Selon ces recherches, le tutorat ne serait utile qu'à certaines conditions : une meilleure collaboration entre enseignants en formation et tuteurs, meilleure collaboration entre les deux mondes séparés que sont l'université et les établissements scolaires, des équipes d'accueil dans les établissements (avec des écoles de développement professionnel), et la nécessité incontestée... de la formation des tuteurs.

En dépit de des annonces et des présentations du ministère, aucune de ces conditions ne sera respectée dans les masters :

- les stagiaires ne bénéficieront plus que de 108h maximum de stages par année (108h en responsabilité en seconde année au lieu de 36 x 8 = 288 h ? actuellement). Qui plus est ces stages ne sont même pas obligatoires ;

- seuls les stages en responsabilité seront désormais rémunérés, en lieu et place d'une année de formation entièrement rémunérée en qualité de fonctionnaire-stagiaire ;

- dans le second degré les conditions d'organisation de ces stages sont très difficiles et floues : il n'existe actuellement plus de structure pour « sortir » les enseignants titulaires de leur classe, aucun financement supplémentaire n'étant prévu pour des stages de formation continue. Les stages étant prioritairement prévus pour les admissibles, se pose le problème de la période : les stages devraient intervenir entre février et mai

(mauvaise période dans les établissements scolaires, et d'autre part surcharge pour les étudiants (écrits professionnels, oraux du concours) ;

• dans le premier degré, pas de possibilité de programmation sur les trois cycles, sauf à faire des stages très brefs dans chaque niveau.

*Cette réforme constitue un désengagement total de l'État, en totale contradiction avec la loi d'orientation et de programme sur l'école de 2005. La conception appauvrie de la formation professionnelle qu'elle promeut à travers ces « stages » dévoile en outre sa véritable intention : **faire des économies au (très) grand détriment des étudiants et des élèves**. Les étudiants qui se destinent aux métiers de l'enseignement, voient leur formation professionnelle réduite à la portion plus que congrue de 108 heures de stage, lequel n'est au reste pas obligatoire, et sans réelle mise en perspective conceptuelle et professionnelle. Les élèves enfin que l'on méprise en leur imposant des enseignants insuffisamment formés, et jetés dans le bain sans réelle formation professionnelle. On n'apprend pas à nager en se noyant - tout juste à barboter.*

**Le 20 mai 2010 :  
Faire un état des lieux revendicatif  
de la formation des enseignants !**

A la rentrée 2010, 10 000 nouveaux enseignants, qui sont actuellement en train de préparer les concours de recrutement, ne seront plus affectés à l'IUFM mais directement dans les établissements ou sur zone de remplacement. L'essentiel de leur formation relèvera alors d'un compagnonnage avec un enseignant expérimenté (un tuteur).

La semaine dernière le ministère a présenté le projet d'arrêté qui abroge le cahier des charges de la formation en IUFM pour le remplacer par... rien ! Seules sont maintenues les 10 compétences à acquérir par les professeurs avant la fin de la formation ! Avec la circulaire sur les masters et la suppression du cahier des charges, c'est l'explosion pure et simple du cadre national de formation ! Cet arrêté devrait être soumis au Conseil supérieur de l'éducation (CSE) du 6 mai.

**Maintenant et plus que jamais s'impose la remise à plat de cette réforme !**

Les protestations se multiplient localement. La formation a fait partie des slogans des manifestations du 23 mars 2010 et a été au cœur des États généraux de « la sécurité en milieu scolaire ». Des motions pour les conseils d'établissement et les conseils des maîtres sont proposés. Les enseignants refusent d'être volontaires pour le tutorat dans les conditions imposées. La FCPE a proposé ses propres motions sur le sujet. Côté université, la réforme continue d'être contestée notamment à l'occasion des votes et discussions concernant les maquettes.

Les maîtres formateurs IUFM sont dans la totale incertitude quant à leurs missions à la rentrée.

De leur côté, les rectorats sont en difficulté pour mettre en œuvre la réforme. Les syndicats des chefs d'établissements et d'inspecteurs d'académie ont d'ailleurs exprimé publiquement leurs inquiétudes.

Afin de créer sur le rapport de forces pour imposer une formation post-concours similaire à celle qui existe actuellement avec le maintien des IUFM et en même temps exiger une remise à plat totale de la réforme, **la FSU lance, avec l'UNEF, le 20 mai 2010 des initiatives partout sur le territoire pour :**

- o faire un état des lieux revendicatif des situations liées à la réforme
- o alerter l'opinion publique, parents, collègues et élus
- o porter des propositions alternatives.

Il nous faut envisager le 20 mai comme le point d'orgue d'un processus revendicatif qui a déjà commencé. A nous de médiatiser cette initiative le plus possible dès maintenant.

La construction de l'état des lieux doit nous permettre de contacter le maximum de partenaires concernés, en médiatisant là aussi le plus possible ces contacts (avec la CPU, la CDIUFM, CDUL, CDUS, les associations de spécialistes et professionnelles, les députés, la FCPE locale,...).

Le 20 mai, il est possible de se fixer l'objectif qu'il y ait partout en France

- un recueil de pétitions et motions à porter auprès du rectorat
- un rassemblement informatif et revendicatif à l'IUFM sur le thème « que va-t-il se passer à la rentrée ? » (l'état des lieux), « quelle formation pour les enseignants ? » (revendications) : *rassemblement type nuit des IUFM, pique-nique, apéro, etc.*
- une médiatisation de cet évènement dans la presse locale et la télévision régionale sur le thème :

Le 20 mai, il nous faut pouvoir annoncer que les 100 000 voix pour les formations ont été atteintes (près de 90 000 à ce jour).  
<http://www.10000voixpourlaformation.org/>

### **Pour le 20 mai, construire l'état des lieux et le rassemblement de partenaires**

#### **Que deviennent les fonctionnaires stagiaires à la rentrée ?**

*L'idée directrice à médiatiser : il n'y a pas assez de formation, il y a besoin est de 2/3 temps à l'IUFM*

- recueil infos SNES-SNUIPP-SNUEP-SNEP
- formation des tuteurs ou pas (nombre de jours)

#### **Où s'inscrire à la rentrée quand on veut devenir enseignant ?**

*L'idée directrice à médiatiser : le cadre national a explosé. Cela engendre une illisibilité pour les étudiants et un renforcement des inégalités sur le territoire.*

- *bilan de la carte des formations :*
  - o partenariat (PRES ?) ou concurrence
  - o université sans prépa concours ?
  - o différences PE, PLC, PLP
- *l'entrée en M1 :*
  - o sélection ou pas ?
  - o si sélection, modalités ?
  - o l'étudiant choisit-il son centre IUFM ?
- *l'entrée en M2 :*  
sélection ou pas ? visible, cachée, sur quelles bases ?
  - o préparation au concours l'été envisagée ou pas ?
  - o y aura-t-il des « régimes » différents pour les admissibles et non admissibles ?
- *si on a déjà le master :* existence de prépa concours hors master ? Diplômes d'université (DU) ?
- les préparations *agrégation* ?
- *le vivier d'étudiants :* évolution du nombre de candidats au concours (baisse déjà assez forte, certaines disciplines ne vont-elles pas manquer de candidats ?).

#### **Quels sont les contenus des masters ?**

Les masters sont tiraillés entre la prépa concours et la professionnalisation, la recherche ne trouve pas sa place. *L'idée directrice à médiatiser : Il faut une remise à plat et un cadrage national. Il faut envisager le cursus de formation de la licence à l'année de fonctionnaire-stagiaire.*

- o parcours/spécialité ? qui les porte (co-habilitation ou non) ? distinction PE/PLC/PLP
- o quels horaires ? (de 400 à 1200 environ)
- o quels contenus ? Proportion disciplinaire/professionnel ; distinction prépa concours/master ? Proportion accordée à la recherche
- o les stages dans les masters
  - responsabilité ou pas,
  - quand ?

- posture du rectorat sur ces stages

o établir un bilan par discipline : *quid* des « petites » disciplines (philo, etc.) ? différence disciplines SHS, disciplines scientifiques ? ; les STAPS ? (prendre contact avec la CDUL, la CDUS, les associations de spécialistes et les Inspections générales (IG) ; envisager des déclarations communes)

o les réorientations et reconversions envisagées (quelles solutions ? crédibilité ?)

#### **Quel est l'avenir des IUFM et des personnels :**

- o relation avec le rectorat (facilitateur ou pas/Université/IUFM)
- o fermetures envisagées ou maintien absolu des centres IUFM
- o perte de postes de formateurs effective ou envisagée
- o les Instituteurs/Professeurs des écoles Maîtres-formateurs (IPEMF)
  - « repris » par le rectorat ou missions à l'IUFM ?
  - quel est leur rôle dans les masters
- o les formateurs associés ? en reste-il ?

#### **Quelles sont les incidences sur la formation continue ?**

- o différences premier degré, second degré
- o moyens de la formation continue (FC) : hors temps de travail ?

Il ne s'agit pas d'un état des lieux exhaustif, mais nous devons être en capacité de donner des renseignements suffisants étayés pour être crédibles auprès des journalistes, parents, élus, étudiants, collègues.

**Objectif : être en capacité de faire un dossier de presse national le 18 mai.**

**Localement : contacter les acteurs susceptibles de témoigner le 20 mai**

Le collectif FDE du SNESUP propose de recueillir le maximum de maquettes, prend contact avec les associations de spécialistes et les IG, la CPU, la CDIUFM, la CDUS, la CDUL.

Le SNES, le SNEP, le SNUEP et le SNUIPP recueillent les infos concernant leur secteur

- bilan national sur la formation post-concours
- bilan sur les IPEMF et tuteurs/formateurs associés
- bilan sur conséquences formation continue

**Les infos seront collectées sur le site du SNESUP (lien avec les syndicats et la FSU)**

Cette Lettre de la Formation des Enseignants a été faite en collaboration avec Claire PONTAIS du SNEP.